



Conférence générale

37^e session, Paris 2013

37 C

United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Point 1.6 de l'ordre du jour provisoire

37 C/2 Prov. Rev.
23 octobre 2013
Original anglais/français/
espagnol

ORGANISATION DES TRAVAUX DE LA SESSION

PRÉSENTATION

Source : Acte constitutif de l'UNESCO, Règlement intérieur de la Conférence générale, résolutions 29 C/87, 33 C/92, et 36 C/104, décisions 160 EX/6.1.1/6.1.2, 180 EX/32, 191 EX/21 et 192 EX/23.

Antécédents : À ses 191^e et 192^e sessions, le Conseil exécutif a examiné les propositions de la Directrice générale relatives à l'organisation des travaux de la 37^e session de la Conférence générale. Le présent document a été établi sur la base de ses conclusions.

Objet : Le plan d'organisation des travaux recommandé à la Conférence générale est assez proche de celui qui avait été retenu lors de la 36^e session (2011).

Décision requise : Après examen de ce document, le Bureau de la Conférence générale soumettra à la séance plénière, pour approbation, ses recommandations sur l'organisation des travaux de la session.

I. GÉNÉRALITÉS

1. Les propositions concernant l'organisation des travaux de la 37^e session de la Conférence sont essentiellement les mêmes que celles formulées pour la session précédente et s'appuient sur la résolution 29 C/87, ainsi que sur la décision 160 EX/6.1.1/6.1.2 et les résolutions 33 C/92 et 35 C/99. Elles tiennent également compte des décisions 185 EX/20 relative à la réduction des coûts de fonctionnement de la Conférence générale et 191 EX/21 relative à l'organisation des travaux de la 37^e session.

Calendrier et horaires

2. La 37^e session de la Conférence générale s'ouvrira le **mardi 5 novembre 2013** à 10 heures et achèvera ses travaux le **mercredi 20 novembre 2013**. Le **lundi 11 novembre 2013**, jour férié dans le pays hôte, sera considéré comme un jour ouvrable¹.

3. Les séances auront lieu de **10 heures à 13 heures** et de **15 heures à 18 heures**. Toutefois, le Bureau de la Conférence générale et les bureaux des commissions peuvent être amenés à se réunir en dehors de cet horaire.

Temps de parole

4. Au cours du **débat de politique générale**, il est recommandé aux orateurs de limiter leurs déclarations de politique nationale à **six minutes** selon les modalités exposées au paragraphe 17 ci-après. Dans les commissions et comités, les présidents prendront les mesures qu'ils jugeront appropriées en ce qui concerne d'éventuelles limitations du temps de parole.

Placement des délégations

5. Dans toutes les salles, les sièges des États membres seront disposés selon l'ordre alphabétique de leurs noms en français, en commençant par l'Iraq dont le nom a été tiré au sort lors de la 191^e session du Conseil exécutif.

Documentation

6. La pratique observée lors des sessions précédentes en ce qui concerne les documents de la Conférence générale sera maintenue mais des efforts accrus seront faits pour réduire le volume de la documentation. Dès leur parution, les documents de la Conférence générale peuvent être consultés sur le site Web de l'UNESCO.

II. EXERCICE DU DROIT DE VOTE

7. Pour être en mesure d'exercer son droit de vote, chaque État doit avoir présenté ses **pouvoirs en bonne et due forme**, selon les modalités indiquées à l'article 23 du Règlement intérieur.

8. Il doit également être à jour des **contributions** qui lui incombent. En effet, selon l'article IV.C, paragraphe 8 (b), de l'Acte constitutif, « un État membre ne peut participer aux votes de la Conférence générale si le montant des sommes dues par lui au titre de ses contributions est supérieur au montant de la participation financière mise à sa charge pour l'année en cours et pour l'année civile qui l'a immédiatement précédée ». Mais, selon le paragraphe 8 (c), la Conférence générale peut décider de faire exception à cette règle « si elle constate que le manquement est dû à des circonstances indépendantes de la volonté dudit État membre ». La procédure applicable

¹ Au total, la durée de la Conférence générale sera de 13 jours et demi, soit une journée et demie de moins que pour la 36^e session.

aux communications des États membres invoquant cette disposition est déterminée par l'article 83 du Règlement intérieur.

9. Aux termes de cet article, les communications des États membres doivent être présentées dans les trois premiers jours de la session : passé ce délai, les États concernés ne pourront plus être autorisés à participer aux votes au cours de la session. L'examen de ces communications, qui sera confié à la Commission APX, sera soumis aux conditions énumérées au paragraphe 7 de l'article 83.

III. SÉANCES PLÉNIÈRES

Ouverture de la 37^e session et séances plénières suivantes

10. La Conférence générale débutera ses travaux le mardi 5 novembre à 10 heures. À l'issue des allocutions de son Président provisoire (Présidente de la 36^e session), de la Présidente du Conseil exécutif et de la Directrice générale, elle constituera le Comité de vérification des pouvoirs et le Comité des candidatures (qui tiendront immédiatement leurs premières séances), examinera et adoptera son ordre du jour, puis étudiera les recommandations du Conseil exécutif concernant l'admission d'observateurs d'organisations internationales non gouvernementales autres que celles bénéficiant du statut de partenaires officiels de l'UNESCO.

11. La séance de l'après-midi débutera par l'élection du président et des vice-présidents de la Conférence générale et la mise en place des commissions et comités, suivies des interventions de la Présidente du Conseil exécutif et de la Directrice générale pour présenter le débat de politique générale.

Débat de politique générale : Forum des dirigeants et déclarations nationales

12. Compte tenu des réactions positives recueillies au sujet de la nouvelle organisation adoptée pour le **débat de politique générale** à la 36^e session, la Directrice générale et le Conseil exécutif proposent d'en conserver la structure à deux volets : Forum des dirigeants et Déclarations nationales. La matinée du mercredi 6 novembre débutera par l'ouverture du débat de politique générale sous la forme d'un **Forum des dirigeants** auquel prendront part les **chefs d'État et/ou de gouvernement** invités. Le Forum se poursuivra dans l'après-midi du mercredi 6 novembre. Viendront ensuite, de la matinée du jeudi 7 novembre au lundi 11 novembre dans la matinée (y incluse la matinée du samedi 9 novembre), les **déclarations nationales** prononcées dans le cadre du débat de politique générale, suivies le lundi 11 novembre dans l'après-midi, de la réponse de la Directrice générale au débat.

13. En ce qui concerne les déclarations nationales prononcées ensuite pendant le débat de politique générale, la procédure en vigueur depuis 2003 (décision 165 EX/7.1) pour établir la liste des orateurs continuera d'être appliquée à la 37^e session. Aussitôt après la 191^e session du Conseil, les États membres ont été invités à communiquer au Secrétariat, dans un délai d'un mois, plusieurs dates souhaitées pour l'intervention de leur chef de délégation dans le débat de politique générale, en indiquant leurs préférences, et en précisant le nom et le titre de ce représentant. Une liste provisoire d'orateurs sera établie sur cette base, compte tenu des souhaits exprimés et du rang protocolaire des intervenants. Le temps de parole des orateurs sera maintenu à **six minutes** et sera mesuré par un système visuel et sonore ; le Président de la Conférence générale sera habilité à interrompre tout orateur qui dépasserait le temps imparti.

14. Il sera demandé aux délégations de fournir par avance au Secrétariat un exemplaire de leur déclaration officielle (en version courte ou longue, selon leur souhait). Chaque État membre est prié de soumettre une version électronique de la déclaration de son chef de délégation, si possible en anglais et en français (langues de travail du Secrétariat) ainsi que dans la langue originale² s'il

² Ou toute autre langue, y compris les trois autres langues officielles de la Conférence.

s'agit de l'une des quatre autres langues de travail de la Conférence. Ces textes seront mis quotidiennement en ligne sur le site Web de la Conférence générale. Les coûts afférents à toute traduction de ces textes qui pourrait être nécessaire seront à la charge de l'État membre concerné.

15. Les discussions du Forum des dirigeants feront partie des travaux officiels de la Conférence. La Directrice générale en tiendra donc compte - ainsi que des déclarations nationales - dans sa réponse au débat de politique générale.

Élections

16. L'élection de **membres du Conseil exécutif** aura lieu le **mercredi 13 novembre 2013**, selon la « Procédure d'élection des membres du Conseil exécutif » (Appendice 2 du Règlement intérieur). Si nécessaire, un deuxième tour de scrutin sera organisé le vendredi 15 novembre³. Conformément à l'article premier des Dispositions régissant la procédure d'élection d'États membres au Conseil exécutif, les candidatures doivent parvenir au Directeur général, dans la mesure du possible, au moins six semaines avant l'ouverture de la session. Selon l'article 4, « les candidatures ultérieures ne seront recevables que si elles parviennent au secrétariat de la Conférence générale au moins 48 heures avant l'ouverture du scrutin » (en l'occurrence avant le 11 novembre à 9 heures).

17. L'élection relative à la nomination du Directeur général est prévue le mardi 12 novembre (matin). Une cérémonie d'investiture sera organisée lors d'une séance plénière avant la clôture de la session.

18. Pour toutes les **autres élections**, les scrutins nécessaires seront organisés par le Comité des candidatures, qui soumettra les résultats à l'approbation de la plénière. Conformément au souhait exprimé dans la résolution 33 C/92, ils auront lieu le **jeudi 14 novembre**.

IV. BUREAU DE LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE

19. Le Bureau de la Conférence générale (articles 41 et 42 du Règlement intérieur) se compose du président, des vice-présidents (36 au maximum) et des présidents des commissions et comités de la Conférence générale. Il est chargé de veiller, aux côtés du président, à la bonne marche des travaux de la session. Le président du Conseil exécutif assiste, sans droit de vote, à ses réunions. Le Bureau se réunira normalement deux fois par semaine, de 9 heures à 10 heures. Il tiendra sa première séance le mercredi 6 novembre.

V. COMMISSIONS

20. Selon l'article 43 de son Règlement intérieur, la Conférence générale institue à chaque session « les commissions et autres organes subsidiaires qu'elle juge nécessaires à la conduite des travaux de la session ». Dans la pratique, la structure des commissions de la Conférence générale reflète, à chacune de ses sessions, la structure du Projet de programme et de budget soumis à son examen, ainsi que la nécessité d'examiner les questions relatives aux finances, à l'administration, au soutien du programme et à des points d'ordre général. Dans cette logique, compte tenu de la structure proposée pour le 37 C/5, ainsi que des dispositions de la résolution 36 C/104⁴, ces commissions seront les suivantes :

³ « Si plusieurs candidats obtiennent un nombre égal de voix et que, de ce fait, le nombre des candidats demeure supérieur à celui des sièges à pourvoir, il est procédé à un second tour au scrutin secret, limité aux candidats ayant obtenu le même nombre de voix » (article 95).

⁴ Par cette résolution, la Conférence générale a invité la Directrice générale à mettre en œuvre les recommandations énoncées dans la Partie I de la décision 186 EX/17, qui « recommande à la Conférence générale de fusionner, à titre expérimental, ses commissions ADM (Finances et administration) et PRX (Questions générales, soutien du programme et relations extérieures) ».

- Commission ED : Éducation
- Commission SC : Sciences exactes et naturelles
- Commission SHS : Sciences sociales et humaines
- Commission CLT : Culture
- Commission CI : Communication et information
- Commission APX : Finances, administration et questions générales, soutien du programme et relations extérieures.

21. L'annexe I présente la répartition envisagée des points de l'ordre du jour entre les différents organes de la Conférence.

22. Pour pouvoir faire face aux restrictions budgétaires auxquelles la 37^e session de la Conférence générale est confrontée, il est proposé – entre autres mesures, telles qu'une réduction et une rationalisation plus poussées de la documentation – que les rapports des six commissions soient directement présentés pour adoption à la plénière par leurs présidents respectifs, sans avoir été préalablement adoptés au sein de chaque commission. Cette mesure a permis de raccourcir la durée de la session afin de répondre aux contraintes financières.

Réunion conjointe des commissions

23. Afin que le débat interactif qu'appelle l'interdisciplinarité du travail de l'Organisation puisse avoir lieu, il est proposé que toutes les commissions se réunissent ensemble, lorsque cela sera nécessaire, ainsi qu'en aura décidé le Bureau de la Conférence après en avoir délibéré. Une première réunion conjointe est prévue dans la matinée du jeudi 7 novembre. D'autres réunions conjointes auront lieu vers la fin de la session.

VI. COMITÉS

24. Conformément au Règlement intérieur de la Conférence générale, les comités ci-après sont institués à chaque session.

25. Le **Comité de vérification des pouvoirs** (articles 32 et 33 du Règlement intérieur) comprend neuf membres élus à la première séance plénière, de la Conférence générale sur proposition du président provisoire. Il se réunira aussitôt à 12 heures pour examiner les pouvoirs des délégations, des représentants et des observateurs. Il présentera son premier rapport en plénière à la fin de sa deuxième séance puis tiendra autant d'autres réunions que nécessaire. Toutes les délégations siégeront provisoirement avec le droit de vote jusqu'à ce que le Comité ait fait son rapport et que la Conférence générale ait statué.

26. Le **Comité des candidatures** (articles 34 et 35 du Règlement intérieur) comprend tous les chefs de délégation qui disposent du droit de vote. Il tiendra sa première réunion le mardi 5 novembre à 12 heures en vue d'établir, après avoir pris connaissance des recommandations du Conseil exécutif, la liste des candidats au poste de président et aux postes de vice-présidents de la Conférence générale, et d'examiner les candidatures aux postes de présidents des commissions. Le Comité se réunira ultérieurement pour préparer les listes de candidatures qui seront soumises pour toutes les élections auxquelles procédera la Conférence générale.

27. Le **Comité juridique** (articles 36 et 37 du Règlement intérieur) présente ses rapports soit directement à la Conférence générale, soit à l'organe qui l'a saisi ou que la Conférence générale a désigné. Il comprendra à la 37^e session les 17 membres suivants, élus à la 36^e session⁵ :

Afghanistan	Guatemala	Nicaragua
Algérie	Kazakhstan	République de Corée
Bahreïn	Kenya	Soudan
Costa Rica	Israël	Thaïlande
États-Unis d'Amérique	Italie	Yémen
France	Madagascar	

28. Le **Comité du Siège** (articles 39 et 40 du Règlement intérieur) se réunit entre les sessions de la Conférence générale pour conseiller la Directrice générale sur les questions relatives au Siège. Jusqu'à la clôture de la 37^e session, il comprend les 24 États membres suivants, élus par moitié respectivement aux 35^e et 36^e sessions :

Afrique du Sud	Gambie	République démocratique du Congo
Albanie	Inde	République populaire démocratique de Corée
Chili	Japon	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Côte d'Ivoire	Mauritanie	Saint-Vincent-et-les Grenadines
El Salvador	Nigéria	Thaïlande
Égypte	Oman	Ukraine
Espagne	Philippines	Venezuela (République bolivarienne du)
France	Portugal	Zambie

VII. RÉUNIONS SPÉCIALES PENDANT LA 37^e SESSION

29. Comme lors des sessions précédentes, un **Forum des jeunes** sera organisé avant l'ouverture de la session, du mardi 29 au jeudi 31 octobre 2013. Le rapport du Forum fera l'objet d'un point de l'ordre du jour de la session.

30. **L'Assemblée générale des États parties à la Convention du patrimoine mondial de 1972** se tiendra du mardi 19 au jeudi 21 novembre 2013. Un certain nombre de réunions spéciales auront également lieu parallèlement aux travaux officiels de la Conférence générale.

⁵ À la 36^e session, le Groupe I a présenté 4 candidats pour les 5 sièges vacants, le Groupe II n'a pas présenté de candidats pour les 3 sièges vacants, le Groupe III a présenté 3 candidats pour 5 sièges vacants, et le Groupe V(a) a présenté 2 candidats pour 3 sièges vacants. Par conséquent, à sa 36^e session, la Conférence générale n'a élu que 17 membres du Comité juridique pour la 37^e session.

ANNEXE I

RÉPARTITION DES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR ENTRE LES DIFFÉRENTS ORGANES DE LA CONFÉRENCE

Plénière

- 1.1 Ouverture de la session par la Présidente de la 36^e session de la Conférence générale
- 1.2 Constitution du Comité de vérification des pouvoirs et rapport du Comité à la Conférence générale
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Élection du président et des vice-présidents de la Conférence générale, ainsi que des présidents, vice-présidents et rapporteurs des commissions et comités
- 1.6 Organisation des travaux de la session
- 1.7 Admission aux travaux de la Conférence générale d'observateurs d'organisations internationales non gouvernementales autres que celles bénéficiant du statut de partenaires officiels de l'UNESCO, recommandation du Conseil exécutif à ce sujet
- 2.1 Rapport de la Directrice générale sur l'activité de l'Organisation en 2010-2011, présenté par la Présidente du Conseil exécutif
- 2.2 Rapports du Conseil exécutif sur ses activités et sur l'exécution du programme
- 4.3 Adoption de la Résolution portant ouverture de crédits pour 2014-2015
- 10.2 Demande d'admission d'Anguille en qualité de Membre associé de l'UNESCO
- 14.1 Nomination du Directeur général
- 15.1 Élection de membres du Conseil exécutif
- 16.1 Lieu de la 38^e session de la Conférence générale

Réunion conjointe des commissions

- 3.1 Examen et adoption du Projet de stratégie à moyen terme pour 2014-2021 (37 C/4)
- 4.2¹ Examen et adoption du Projet de programme et de budget pour 2014-2017
- 4.3 Adoption de la Résolution portant ouverture de crédits pour 2014-2015 (préparation)
- 5.23 Participation de l'UNESCO aux préparatifs d'un Agenda pour le développement post-2015

Projets de résolution proposant des amendements (ayant des incidences budgétaires) qui se rapportent à deux ou plusieurs résolutions figurant dans le Volume 1 du Projet de programme et de budget pour 2014-2017 (37 C/5 et Add.).

¹ Limité aux parties du document 37 C/6 qui proposent des modifications concernant des aspects programmatiques ou budgétaires touchant les grands programmes ou les titres du 37 C/5 (décision 192 EX/23 (II)).

Commission ED

- 4.2 Examen et adoption du Projet de programme et de budget pour 2014-2017
Titre II.A : grand programme I – L'éducation pour la paix et le développement durable
- 5.3 Application de la résolution 36 C/81 concernant les institutions éducatives et culturelles dans les territoires arabes occupés
- 5.4 Création des instituts et centres de catégorie 2 placés sous l'égide de l'UNESCO
- 5.5 Conclusions du Forum des jeunes
- 5.9 Révision de la Classification internationale type de l'éducation : domaines de l'éducation et de la formation (CITE-F)
- 5.12 L'éducation au-delà de 2015
- 5.19 Suivi de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable après 2014 – Programme d'action global
- 5.20 Mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (2003-2012) et recommandations spécifiques pour la période qui suivra la Décennie
- 6.5 Propositions pour la révision des statuts des instituts de catégorie 1 relatifs à l'éducation
- 8.3 Étude préliminaire concernant les aspects techniques et juridiques relatifs à l'opportunité d'un instrument normatif mondial sur la reconnaissance des qualifications de l'enseignement supérieur
- 8.4 Étude préliminaire sur les aspects techniques et juridiques relatifs à l'opportunité de réviser la Recommandation de 1976 sur le développement de l'éducation des adultes
- 8.5 Étude préliminaire sur les aspects techniques et juridiques relatifs à l'opportunité de réviser la Recommandation révisée de 2001 concernant l'enseignement technique et professionnel (EFTP)

Commission SC

- 4.2 Examen et adoption du Projet de programme et de budget pour 2014-2017
Titre II.A : grand programme II – La science au service de la paix et du développement durable
- 5.4 Création de centres de catégorie 2 placés sous l'égide de l'UNESCO
- 5.5 Conclusions du Forum des jeunes
- 5.6 Proclamation par l'Organisation des Nations Unies de 2015 Année internationale de la lumière
- 5.7 Initiative mondiale de l'UNESCO concernant les géoparcs
- 5.10 Renouvellement de l'Accord opérationnel entre l'UNESCO et le Gouvernement des Pays-Bas concernant l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau

Commission SHS

- 4.2 Examen et adoption du Projet de programme et de budget pour 2014-2017
Titre II.A : grand programme III – Favoriser l'inclusion sociale et le dialogue interculturel par les sciences sociales et humaines
- 5.4 Création de centres de catégorie 2 placés sous l'égide de l'UNESCO
- 5.5 Conclusions du Forum des jeunes
- 5.13 Suivi de la cinquième Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport (MINEPS V)
- 5.21 Proclamation par les Nations Unies d'une Journée internationale du sport et de l'activité physique
- 9.4 Révision de la Recommandation concernant la condition des chercheurs scientifiques, adoptée par la Conférence générale à sa 18^e session en 1974

Commission CLT

- 4.2 Examen et adoption du Projet de programme et de budget pour 2014-2017
Titre II.A : grand programme IV – Construire la paix et le développement durable par le patrimoine et la créativité
- 5.2 Jérusalem et la mise en œuvre de la résolution 36 C/43
- 5.3 Application de la résolution 36 C/81 concernant les institutions éducatives et culturelles dans les territoires arabes occupés
- 5.4 Création de centres de catégorie 2 placés sous l'égide de l'UNESCO
- 5.5 Conclusions du Forum des jeunes
- 5.16 Proposition concernant la création dans la Villa Ocampo, à Buenos Aires (Argentine), d'un centre régional pour les arts et la culture, comme centre de catégorie 2 sous l'égide de l'UNESCO
- 5.17 Association de l'UNESCO avec la capitale mondiale des arts du spectacle
- 8.1 Étude préliminaire sur les aspects techniques, juridiques et muséologiques liés à l'opportunité d'un instrument normatif sur la protection et la promotion des musées et des collections

Commission CI

- 4.2 Examen et adoption du Projet de programme et de budget pour 2014-2017
Titre II.A : grand programme V – Soutenir la paix et le développement par la liberté d'expression et l'accès au savoir
- 5.4 Création de centres de catégorie 2 placés sous l'égide de l'UNESCO
- 5.5 Conclusions du Forum des jeunes
- 5.8 Rapport sur l'examen de la mise en œuvre du Plan stratégique du Programme Information pour tous (PIPT) (2008-2013)

- 5.11 Rapport de la Directrice générale sur la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI)
- 5.14 Recommandations de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA) sur la maîtrise de l'information et des médias
- 5.18 Manifeste de l'IFLA pour les bibliothèques accueillant des personnes handicapées face au texte imprimé
- 5.22 Questions relatives à l'Internet y compris l'accès à l'information et au savoir, la liberté d'expression, le respect de la vie privée et la dimension éthique de la société de l'information
- 8.2 Étude préliminaire sur les aspects techniques, financiers et juridiques liés à l'opportunité d'un instrument normatif sur la préservation et l'accessibilité du patrimoine documentaire

Commission APX

- 1.3 Rapport de la Directrice générale sur les communications reçues des États membres invoquant les dispositions de l'article IV.C, paragraphe 8 (c), de l'Acte constitutif
- 4.1 Méthodes de préparation du budget, prévisions budgétaires pour 2014-2015 et techniques budgétaires
- 4.2 Examen et adoption du Projet de programme et de budget pour 2014-2017

Titre I	Politique générale et direction
Titre II.A	Institut de statistique de l'UNESCO Gestion des bureaux hors Siège
Titre II.B	Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique Coordination et suivi de l'action en faveur de l'égalité des genres Action de l'UNESCO face aux situations de post-conflit et de post-catastrophe Planification stratégique, suivi de l'exécution du programme et élaboration du budget Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation Relations extérieures et information du public
Titre II.C	Programme de participation et bourses
Titre III.A	Gestion des ressources humaines
Titre III.B	Gestion financière
Titre III.C	Gestion des services de soutien

- 4.4 Adoption du plafond budgétaire provisoire
- 5.1 Propositions des États membres pour la célébration des anniversaires en 2014-2015 auxquels l'UNESCO pourrait être associée
- 5.4 Révision de la stratégie globale intégrée concernant les instituts et centres de catégorie 2
- 5.15 Mise en œuvre du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes
- 5.24 Proclamation de 2016 « Année internationale de la compréhension mondiale »

- 6.2 Programme et calendrier des travaux pour la préparation et le suivi des documents C/5 et C/4
- 6.3 Définition des régions en vue de l'exécution par l'Organisation des activités de caractère régional
- 6.4 Suivi des recommandations du Corps commun d'inspection (CCI) des Nations Unies relatives aux méthodes de travail des organes intergouvernementaux de l'UNESCO
- 6.6 Rapport du groupe de travail tripartite à participation non limitée chargé d'assurer le suivi de l'examen de la coopération du Secrétariat de l'UNESCO avec les Commissions nationales pour l'UNESCO
- 10.1 Rapport de la Directrice générale à la Conférence générale sur le concours apporté à l'action de l'UNESCO par les organisations non gouvernementales
- 11.1 Rapport financier et états financiers consolidés vérifiés concernant les comptes de l'UNESCO pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2011 et rapport du Commissaire aux comptes
- 11.2 Rapport financier et états financiers consolidés vérifiés concernant les comptes de l'UNESCO pour l'année se terminant le 31 décembre 2012 et rapport du Commissaire aux comptes
- 11.3 Barème des quotes-parts et monnaie de paiement des contributions des États membres
- 11.4 Recouvrement des contributions des États membres
- 11.5 Fonds de roulement : niveau et administration
- 12.1 Statut et Règlement du personnel
- 12.2 Traitements, allocations et prestations du personnel
- 12.3 Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et désignation de représentants des États membres au Comité des pensions du personnel de l'UNESCO pour 2014-2015
- 12.4 Rapport de la Directrice générale sur la situation de la Caisse d'assurance-maladie et introduction de la nouvelle structure de gouvernance
- 13.1 Rapport de la Directrice générale, en coopération avec le Comité du Siège, sur la gestion de l'ensemble des bâtiments de l'UNESCO

Comité des candidatures

- 1.5 Élection du président et des vice-présidents de la Conférence générale, ainsi que des présidents, vice-présidents et rapporteurs des commissions et comités
- 15.1 Élection de membres du Conseil exécutif
- 15.2 Élection des membres du Comité juridique pour la 38^e session de la Conférence générale
- 15.3 Élection de membres du Comité du Siège

- 15.4 Élection de membres de la Commission de conciliation et de bons offices chargée de rechercher la solution des différends qui naîtraient entre États parties à la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement
- 15.5 Élection de membres du Conseil du Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)
- 15.6 Élection de membres du Conseil intergouvernemental du Programme Information pour tous (PIPT)
- 15.7 Élection de membres du Conseil international de coordination du Programme sur l'homme et la biosphère (MAB)
- 15.8 Élection de membres du Conseil intergouvernemental du Programme hydrologique international (PHI)
- 15.9 Élection de membres du Comité intergouvernemental pour la promotion du retour de biens culturels à leur pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale (PRBC)
- 15.10 Élection de membres du Conseil intergouvernemental du Programme international pour le développement de la communication (PIDC)
- 15.11 Élection de membres du Conseil intergouvernemental du programme « Gestion des transformations sociales » (MOST)
- 15.12 Élection de membres du Comité intergouvernemental de bioéthique (CIGB)
- 15.13 Élection des membres du Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport (CIGEPE)
- 15.14 Élection de membres du Conseil d'administration de l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)
- 15.15 Élection des membres du Comité exécutif de la Campagne internationale pour la création du Musée de la Nubie à Assouan et du Musée national de la civilisation égyptienne au Caire

Comité juridique²

- 4.2 Examen et adoption du Projet de programme et de budget pour 2014-2017 (projets de résolution)
- 7.1 Modifications au Règlement intérieur de la Conférence générale et au Règlement relatif à la classification d'ensemble des diverses catégories de réunions convoquées par l'UNESCO
- 7.2 Tribunal administratif : Prorogation de sa compétence
- 9.1 Résumé des rapports reçus des États membres sur les mesures prises en vue de la mise en œuvre de la Convention et de la Recommandation de 1960 concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement

² Les aspects juridiques de certaines questions traitées au titre d'autres points de l'ordre du jour pourront aussi être examinés par le Comité juridique.

- 9.2 Rapport de synthèse sur l'application par les États membres de la Recommandation de 1974 sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales et l'éducation relative aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales
- 9.3 Rapport de synthèse sur l'application par les États membres de la Recommandation de 1974 concernant la condition des chercheurs scientifiques

		Forum des jeunes (29-31 octobre)											
		COMMISSIONS						COMITÉS					
Date		SÉANCE PLÉNIÈRE	ED	SC	SHS	CLT	CI	APX	LEG	CRE	NOM	BUR	
mardi	5	pm	Ouverture							1	1		
		am	Introduction au débat de politique générale							2			
mercredi	6	pm	DPG Forum					1 ^{er}	1	3		1	
		am	DPG Forum	RÉUNION CONJOINTE DES COMMISSIONS						2	4		
jeudi	7	pm	DPG Déclarations nationales	1 ^{er}				2 ^e	3				
		am	DPG Déclarations nationales	2 ^e				3 ^e	4				
vendredi	8	pm	DPG Déclarations nationales	3 ^e				4 ^e			2	2	
		am	DPG Déclarations nationales	4 ^e				5 ^e					
samedi	9	pm	DPG Déclarations nationales	5 ^e				6 ^e			3		
		am	DPG Déclarations nationales	6 ^e				7 ^e					
lundi	11	pm	DPG Déclarations nationales					8 ^e			4		
		am	Réponse DG					9 ^e					
mardi	12	pm	Élection DG				1 ^{er}	10 ^e			5	3	
		am		1 ^{er}			2 ^e	11 th					
mercredi	13	pm		2 ^e			3 ^e				Élections EXB		
		am	Plén. (Résultats EXB)	3 ^e			4 ^e						
jeudi	14	pm		4 ^e		1 ^{er}					Autres élections		
		am		5 ^e		2 ^e							
vendredi	15	pm			1 ^{er}	3 ^e						4	
		am			2 ^e	4 ^e							
sam	16	am			3 ^e	5 ^e							
lundi	18	pm		RÉUNION CONJOINTE DES COMMISSIONS									
		am		RÉUNION CONJOINTE DES COMMISSIONS									
mardi	19	pm	Plén. (rapports)									5	
		am	Plén. (rapports)										
mercredi	20	pm	Plén. (rapports)	RÉUNION CONJOINTE DES COMMISSIONS									
		am	CLÔTURE										



Conférence générale

37^e session, Paris 2013

37 C

United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

37 C/2 Prov. Rev. Corr.
25 octobre 2013
Original anglais

Point 1.6 de l'ordre du jour provisoire

ORGANISATION DES TRAVAUX DE LA SESSION

CORRIGENDUM

Le paragraphe 23 doit se lire comme suit :

Réunion conjointe des commissions

23. Afin que le débat interactif qu'appelle l'interdisciplinarité du travail de l'Organisation puisse avoir lieu, il est proposé que toutes les commissions se réunissent ensemble, lorsque cela sera nécessaire, ainsi qu'en aura décidé le Bureau de la Conférence après en avoir délibéré. Une première réunion conjointe est prévue **dans l'après-midi du mercredi 6 novembre**. D'autres réunions conjointes auront lieu vers la fin de la session.